



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/15
4 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Commission du développement durable
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

Renforcement des capacités aux fins du développement durable

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. GÉNÉRALITÉS	1 - 2	2
II. TENDANCES RÉCENTES	3 - 13	2
A. Progrès réalisés	3 - 10	2
B. Contraintes	11 - 13	6
III. PROBLÈMES ACTUELS.....	14 - 20	6
IV. ASPECTS PRIORITAIRES À EXAMINER PAR LA COMMISSION.....	21 - 25	9

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le renforcement des capacités, comme le développement durable, comprend de nombreux aspects, notamment humains, technologiques, organisationnels, financiers, scientifiques, culturels et institutionnels. C'est une notion qu'il est difficile de définir. En fait, les débats sur la question tendent généralement à s'élargir pour englober l'ensemble du processus de développement. Aux fins du présent rapport, il pourrait être utile de reprendre la définition de cette notion figurant dans l'Action 21, en affirmant que le renforcement des capacités est le processus par lequel les gouvernements nationaux et les communautés locales développent l'aptitude et les compétences nécessaires pour gérer leur environnement et leurs ressources naturelles de manière rationnelle dans le cadre de leurs activités quotidiennes¹. Les principales idées sous-tendant ce concept sont les suivantes :

- a) Renforcement de la capacité des populations de parvenir à des moyens de subsistance viables;
- b) Approche intersectorielle et multidisciplinaire de la planification et de la mise en oeuvre;
- c) Importance accordée aux changements et innovations d'ordre organisationnel et technologique;
- d) Accent mis sur la nécessité de constituer un capital social (formes volontaires de réglementation sociale) par le biais de l'expérience et de l'apprentissage;
- e) Importance accordée au développement des compétences et capacités des particuliers et des institutions.

2. Le rapport de 1994 sur le renforcement des capacités, établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant qu'organisme chargé de l'exécution du chapitre 37, qui a été présenté à la Commission du développement durable, était centré sur le rôle joué par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne le renforcement des capacités. La plupart d'entre eux s'efforçaient de renforcer les capacités en vue de la formulation de plans et stratégies à l'appui du développement durable dans les domaines de la santé, de l'industrie, de l'éducation, de l'environnement et des établissements humains, notamment. La plupart avaient commencé à offrir un soutien aux organismes n'appartenant pas au secteur gouvernemental. On estimait qu'il fallait étudier plus avant la dynamique du renforcement des capacités, améliorer la coordination interorganisations et renforcer les capacités du système des Nations Unies sur le terrain.

II. TENDANCES RÉCENTES

A. Progrès réalisés

3. Les progrès réalisés dans le renforcement des capacités à l'appui d'Action 21 depuis 1994 peuvent se résumer comme suit : renforcement des capacités nationales concernant l'élaboration de plans, participation accrue des acteurs non gouvernementaux, meilleure compréhension des questions relatives au renforcement des capacités par la communauté internationale, focalisation sur les demandes des usagers, amélioration de la coordination de l'aide et de la collaboration des donateurs, augmentation des investissements aux niveaux régional et mondial et rôle accru des technologies de l'information dans le renforcement des capacités.

4. On a continué d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies et de plans nationaux. De nombreux pays, comme la Bolivie, le Canada, la Chine, le Pakistan et le Swaziland, ont acquis de l'expérience dans la formulation de stratégies au titre d'Action 21, de stratégies nationales de conservation et de plans d'action pour la protection de l'environnement, comme il ressort des informations fournies depuis 1994 par des organisations comme l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'Institut des ressources mondiales et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Les capacités nationales permettant d'associer un plus grand nombre de parties et d'élaborer des plans d'action multisectoriels se sont considérablement améliorées depuis lors, et on dispose maintenant d'un ensemble solide de données d'expériences opérationnelles permettant de soutenir et d'orienter les efforts en cours.

5. La tendance consistant à associer au renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux s'est accélérée. Dans presque tous les pays, les demandes en vue d'une participation accrue au processus d'élaboration des politiques, de l'imposition de restrictions financières plus sévères aux gouvernements, de formes plus ouvertes d'expression politique et de moyens plus souples pour la prestation de services ont modifié le rôle des gouvernements nationaux. La participation active de nombreux groupes importants — ONG nationales et internationales, médias, sociétés privées, communauté scientifique, organisations éducationnelles et communautés autochtones — est maintenant recherchée de manière plus systématique. La publication de l'étude intitulée Conserving Indigenous Knowledge: Integrating Two Systems of Innovation² financée par le PNUD a apporté une contribution importante à l'appui des groupes autochtones. L'élaboration d'un consensus viable sur les rôles respectifs de ces groupes et la mise au point d'arrangements de coopération productive entre eux demeurent deux des objectifs principaux du renforcement des capacités aux fins du développement durable.

6. Afin de tenir compte de ces changements, tant les donateurs que les organisations associées s'efforcent de mieux appréhender les questions relatives au renforcement des institutions et des capacités. Une plus grande attention est maintenant accordée à la promotion des programmes de renforcement des capacités dans un contexte plus large — politique, social, culturel, juridique et institutionnel — et aux moyens permettant aux principaux intéressés de favoriser ou d'entraver les progrès. La Banque mondiale, par exemple, a analysé les rapports entre une saine conduite des affaires publiques et le renforcement des capacités dans le secteur public. Elle a également examiné les moyens qui permettraient de combiner et de synthétiser les avantages offerts par les institutions autochtones traditionnelles et les structures plus formelles mises en place dans les secteurs public et privé. Le PNUD a commencé à publier une série de monographies, dont la première porte sur la Sierra Leone, concernant l'évaluation des capacités pour la gestion du secteur public et la décentralisation. L'Agence canadienne de développement international a organisé une série de stages de formation sur le renforcement des capacités. La nécessité de produire différents biens et services à l'appui du développement durable contribue à élargir la gamme des stratégies d'organisation — décentralisation, sous-traitance, participation des citoyens — qui exigeront des compétences nouvelles en matière d'analyse organisationnelle et de gestion.

7. Une attention accrue est accordée au rôle des usagers et des bénéficiaires. Les donateurs deviennent moins dirigistes et moins technocratiques, plus coopératifs et plus souples. Ils mettaient auparavant l'accent sur l'aspect "offre" des programmes de renforcement des capacités, axant leur action sur la formation, l'amélioration des systèmes, les équipements et les infrastructures, les ressources financières et la coopération technique. Les secteurs de l'eau et de l'agriculture en sont des exemples évidents. Mais ces programmes sont aujourd'hui de plus en plus centrés sur la "demande". Les travaux sur le VIH/sida sont un bon exemple. Au lieu de financer la restructuration des organismes gouvernementaux, le PNUD finance maintenant le développement de réseaux d'organismes privés en Asie du Sud, afin

de les aider à la fois à mobiliser le public et à encourager les gouvernements de la région à renforcer leurs capacités d'intervention. Dans ce sens, il s'agit non plus de "création" de capacités mais bien de "renforcement" car les programmes des donateurs ont pour objet de développer des aptitudes, d'encourager des motivations, de répondre à des besoins et de promouvoir des mesures d'incitation qui existent déjà. Cet accent mis sur la demande pose des problèmes plus importants concernant la capacité des systèmes politiques et bureaucratiques des pays de comprendre les aspirations des citoyens et de les satisfaire.

8. L'ampleur et la complexité croissantes des questions relatives au renforcement des capacités au niveau des réseaux d'organisations (par exemple, amélioration des systèmes nationaux d'enseignement primaire ou de justice pénale) contraignent les organismes de développement à coopérer sur une échelle plus vaste. La capacité des différents groupes et organisations de travailler en collaboration est devenue plus importante à tous les niveaux. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le PNUD gèrent le projet commun sur le droit de l'environnement en Afrique, financé par le Gouvernement néerlandais. Sont également associés à ce programme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UICN, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Programme d'assistance technique pour la région méditerranéenne, financé par la Banque mondiale, le PNUD, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, revêt une importance géographique. Des organismes comme l'OMS (programme Villes saines) et l'Organisation maritime internationale (OMI) (aménagement des ports) soutiennent les efforts de groupes d'organisations divers en vue d'établir des partenariats. Dans ce sens, l'efficacité du renforcement des capacités dépend de plus en plus de l'aptitude des participants à gérer collaboration, conflits et coordination à des fins productives. Il s'agit moins d'encourager les différents organismes à accroître leur efficacité.

9. Le renforcement des capacités pour le développement durable est désormais beaucoup plus pratiqué qu'au début des années 90, à l'échelon local, régional et mondial. À l'échelon local, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes implantés dans les collectivités s'emploient à développer les capacités et les réseaux de dispositifs. Par exemple, Capacités 21 — un programme lancé en 1992 par le PNUD pour exécuter les tâches qu'Agenda 21 lui a confiées — a soutenu le Conseil philippin du développement durable, qui s'employait à coupler les interventions locales et l'action nationale. À l'échelon national, des groupements d'organisations — administrations publiques nationales et municipales, instituts scientifiques et techniques, sociétés du secteur privé — s'occupent de questions telles que les normes antipollution. Il est de plus en plus courant de voir des plans de coopération régionale, financés par des bailleurs de fonds tels que le PNUE et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), soutenir l'exécution nationale de projets, comme c'est le cas pour le transfert de techniques nucléaires vers le secteur nucléaire en Amérique latine. De son côté, le PNUE, en coopération avec la Banque asiatique de développement (BAD) et le PNUD, aide 16 organismes nationaux et cinq organismes sous-régionaux à renforcer leurs capacités pour se doter de bases de données. L'interaction locale, nationale, sous-régionale, régionale et internationale de ce type, dont le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel est un bon exemple, vient désormais compléter, et parfois même remplacer, les formes plus classiques de coopération technique.

10. On a vu se développer rapidement ces deux ou trois dernières années les activités d'aide visant à valoriser l'information à l'appui du renforcement des capacités en améliorant la production, la transparence et le coût, comme en y facilitant l'accès. L'idée centrale est que particuliers, groupements et organisations, lorsqu'ils obtiennent l'information voulue (notamment des renseignements sur les problèmes techniques et les meilleures modalités d'action), y trouvent un pouvoir nouveau, celui d'exiger des institutions censées les desservir qu'elles fonctionnent d'une manière qui réponde à leur attente. Les organismes de développement se préoccupent donc de plus en plus, au Sud comme au

Nord, de faire produire, diffuser et exploiter l'information qui concourt au renforcement des capacités. Les réseaux informatiques jouent en la matière un rôle important : le PNUD assure à l'échelle mondiale la gestion du programme de constitution de réseaux pour le développement durable, financé en partie par Capacités 21; le PNUE finance le réseau INFOTERRA, qui relie toute une série de centres d'information écologique, dont le centre ougandais, qui a mis au point le premier rapport sur l'état de l'environnement à paraître après la CNUED. Un accord récemment signé entre le PNUE et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) permettra de développer la collaboration et l'échange d'informations sur l'environnement. Autour de l'Institut international de l'océan s'est constitué un groupe d'établissements qui s'occupent d'océanographie et de questions maritimes dans le Sud. Le réseau d'information TRAIN-SEACOAST s'inscrit lui aussi dans cette action. La Banque mondiale, le PNUD et la Banque africaine de développement ont financé le réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique, qui fournit aux gouvernements, aux institutions, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et aux collectivités locales d'Afrique informations et services se rapportant à la conception et à la gestion de programmes de développement durable. Enfin, avec l'essor des réseaux mondiaux tels que l'Internet, il se peut que les modalités classiques de coopération technique pour le renforcement des capacités connaissent de profonds changements. Au début de 1996, par exemple, le PNUD a ouvert sur le World Wide Web des pages d'accueil qui permettent de charger un manuel sur le renforcement des capacités et un logiciel d'évaluation. L'Internet, de son côté, permet aux groupements et aux organisations de se renseigner sur Capacités 21.

B. Contraintes

11. Le renforcement des capacités pour le développement durable demeure une tâche extrêmement complexe, auquel il faudra de nombreuses années pour aboutir, surtout dans les pays où l'on n'est pas rompu à la gestion des performances et à la coopération intersectorielle. À bien des égards, aux programmes d'ajustement structurel des années 80 a succédé dans les années 90 une vague d'ajustements institutionnels et les principales contraintes ne sont donc pas inattendues.

12. Dans la pratique, la réalisation des stratégies de développement durable ayant pris la relève de la planification, les professionnels se trouvent face à des contraintes institutionnelles qui n'ont rien de nouveau — organismes du secteur public très cloisonnés, difficulté à encourager la décentralisation, persistance des conceptions sectorielles et des comportements correspondants, manque de responsabilité et de souplesse, pénurie de ressources financières et de personnel qualifié, mauvaise rémunération et conditions de travail médiocres, et, dans bien des organismes de développement, absence d'habitude du rendement. Tant qu'on n'aura pas libéré de nouvelles ressources par des réformes à long terme, il sera difficile de réformer les institutions du secteur public. Par ailleurs, le renforcement des capacités pour le développement durable est toujours un problème politique autant que technique, de sorte qu'on ne peut progresser que si les dirigeants politiques nationaux ont la volonté et l'autorité voulue pour coaliser les appuis et faire ainsi aboutir des réformes, mettant en place, dans le secteur public comme privé, une nouvelle génération d'institutions plus souples, d'un fonctionnement plus économique, plus manœuvrable et plus ouvert à la participation.

13. Les nouvelles contraintes administratives et financières actuellement imposées aux organismes bailleurs de fonds les empêchent de répondre de manière aussi novatrice qu'ils le pourraient aux pays partenaires qui souhaitent participer plus activement aux programmes de développement et mieux les contrôler. Si l'on veut que l'appui des bailleurs de fonds reste en prise sur les nouveaux types de programmes de renforcement des capacités réalisés en participation, différents aspects seront à revoir : responsabilité et contrôle des bailleurs de fonds, financement des coûts

locaux, calendriers de décaissement, conception des programmes et procédures de gestion, formation du personnel par les bailleurs de fonds et méthodes d'incitation.

III. PROBLÈMES ACTUELS

14. On trouvera ci-après une rapide analyse de quatre problèmes qui touchent actuellement le renforcement des capacités pour le développement durable :

- a) Restructuration des organismes bailleurs de fonds;
- b) Élaboration d'outils et de méthodes à l'appui du renforcement des capacités;
- c) Nécessité d'améliorer les performances et les résultats des programmes de renforcement des capacités;
- d) Viabilité des institutions.

15. La plupart des organismes de développement manquent eux-mêmes de compétences techniques pour l'analyse des institutions et des capacités, et s'efforcent de les développer dans ces domaines essentiels. Avec l'aide de 11 bailleurs de fonds bilatéraux, le PNUD a créé le programme Capacités 21, officiellement mandaté pour appuyer le programme, de renforcement des capacités dans les pays partenaires et aussi pour encourager les échanges de connaissances et d'expériences sur les problèmes que posent ces programmes. Il développe en outre sa Division du renforcement de la gestion et des institutions publiques. À la Banque mondiale, la Division du renforcement des capacités pour l'exécution des projets du Département technique Afrique a contribué aux recherches sur les problèmes de renforcement des capacités. Le Government and Institutions Department apporte un appui technique à l'Overseas Development Agency. Ces ajustements internes des organismes bailleurs de fonds se poursuivront dans les années à venir.

16. On se préoccupe actuellement d'élaborer des outils et des méthodes d'utilisation facile adaptés aux problèmes de capacités, notamment de réalisation des stratégies retenues, la recherche dans ce domaine ayant surtout été orientée jusqu'à présent vers la définition de stratégies d'ensemble. Par exemple, le Gouvernement ougandais a élaboré avec l'aide du PNUD une stratégie nationale de renforcement des capacités pouvant servir de cadre aux programmes des services gouvernementaux et des organismes bailleurs de fonds (méthode envisagée pour la première fois au chapitre 37.4 d'Action 21). Mais c'est d'outils opérationnels et de cadres interdisciplinaires pour la conception et le pilotage des activités opérationnelles que les participants aux programmes ont de plus en plus besoin. Autrement dit, le déroulement des opérations est devenu aussi important que le choix des grandes orientations.

17. On a bien progressé à cet égard depuis 1994. Le PNUD et la Banque mondiale mettent actuellement au point des "profils" d'évaluation et de mise en place des capacités, qui peuvent servir à définir et ordonnancer les interventions en ce sens. Une méthode analogue est celle de l'évaluation sectorielle des institutions préluant à une analyse plus large des interactions du renforcement des capacités par-delà les secteurs et les grands domaines fonctionnels. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a, de son côté, conçu un guide pratique des études et des programmes sectoriels de gestion et de développement des petites entreprises. Il existe désormais des méthodes de modélisation des parties prenantes, et divers bailleurs de fonds tels que l'Overseas Development Agency, la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, l'Agence belge de coopération au développement et la Banque mondiale, adoptent pour la

/...

conception des programmes et le renforcement des capacités des méthodes interactives qui offrent une plus grande souplesse dans l'expérimentation et l'acquisition pragmatique de compétences. Sous l'angle technique, la collaboration à laquelle donne lieu l'élaboration de différents outils d'évaluation, tels que l'étude biennale des perspectives mondiales et régionales, concourt par sa nature même au renforcement des capacités. Ces méthodes demandent à être intégrées aux procédures des institutions autochtones, ce que s'efforce actuellement de faire le PNUD, qui forme des spécialistes aux techniques de consultation sur les processus.

18. Le suivi reste l'un des principaux moyens opérationnels pour améliorer la qualité des programmes de renforcement des capacités. Pour être efficaces, les techniques de suivi doivent tenir compte des caractéristiques particulières des programmes de renforcement des capacités, difficiles à planifier à l'avance, délicats à manier du point de vue politique, axés sur les processus et tributaires pour leur efficacité finale des innovations locales et de la détermination des intéressés. La plupart des bailleurs de fonds et des organismes des Nations Unies cherchent actuellement à formaliser le suivi des programmes de renforcement des capacités où les responsabilités sont partagées entre participants et gestionnaires nationaux, d'une part, et personnel des bailleurs de fonds, de l'autre. Les méthodes de suivi et de responsabilisation appliquées pour Capacités 21 sont peut-être le meilleur exemple de ces nouvelles initiatives, qui donnent la vedette à l'acquisition de compétences en collaboration et au contrôle. Ces méthodes, permettent à tous les participants de tirer les leçons de leurs expériences et de les appliquer pour améliorer les programmes en cours et à venir. Le suivi continu est également important pour le contrôle de la qualité, permettant de prendre sans tarder les mesures de redressement voulues. C'est aussi grâce au suivi que l'on pourra utiliser les leçons tirées d'un programme Capacités 21 pour la réalisation d'autres programmes.

19. Pour améliorer les performances, la plupart des bailleurs de fonds adoptent, pour la conception et la gestion des programmes, y compris pour ceux qui favorisent le renforcement des capacités, des méthodes axées sur les résultats qui combinent généralement planification avancée, définition des résultats souhaités ou attendus, conception d'indicateurs chiffrés, et suivi et évaluation plus systématiques permettant de juger du déroulement des opérations. L'adoption de ces méthodes retentit sur la manière dont sont conçus, gérés, suivis et évalués les programmes de renforcement des capacités, ainsi que sur les fonctions respectives des organismes bailleurs de fonds. Il reste à voir si ces nouvelles méthodes des bailleurs de fonds peuvent se combiner harmonieusement avec les consultations sur les besoins, axées sur la facilitation, en participation et à long terme, susceptibles de conditionner l'efficacité des interventions extérieures. Le Groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable devrait s'intéresser de plus près aux indicateurs du renforcement des capacités pendant ses prochaines réunions.

20. Enfin, la viabilité des institutions reste un problème à long terme auquel il faudra consacrer de nouvelles activités de recherche, d'expérimentation et de réflexion. Certaines méthodes semblent fructueuses : les efforts déployés par nombre de pays en développement pour mieux adapter les organismes du secteur public aux besoins et aux exigences de la population en confortent la légitimité et les rendent plus viables. Il est de plus en plus fréquent de voir confier la maîtrise et l'exécution des programmes de développement aux pays, les bailleurs de fonds jouant alors un rôle d'appui plus que de direction. En s'employant à harmoniser l'action des organismes de développement autochtones et transplantés, on les rend plus aptes à mener des opérations à long terme.

IV. ASPECTS PRIORITAIRES À EXAMINER PAR LA COMMISSION

21. Quatre problèmes essentiels sont présentés à l'examen de la Commission :

- a) Volume de l'appui des bailleurs de fonds;
- b) Processus d'apprentissage et d'action en collaboration;
- c) Nécessité d'une collaboration des bailleurs de fonds;
- d) Nécessité pour les pays en développement d'accorder plus d'attention aux problèmes de capacités.

22. Le soutien des bailleurs de fonds aux programmes de renforcement des capacités demeure inégal, et souvent périphérique et ponctuel. Comme on l'a dit plus haut, un soutien efficace au renforcement des capacités exige une compréhension approfondie des problèmes institutionnels, politiques et techniques qu'offre une situation déterminée, une disposition à partager la maîtrise et les responsabilités et, enfin, la capacité de consacrer des ressources et du temps à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités à long terme. Il est encore trop fréquent de voir les problèmes de capacités envisagés de manière figée et peu productive, comme un aspect périphérique des projets et des programmes de développement. La plupart des bailleurs de fonds n'ont encore que quelques spécialistes à plein temps de la programmation des institutions et des capacités. Les questions de renforcement des capacités ne pourront avancer que par à-coups si toutes les parties prenantes, bailleurs de fonds compris, ne sont pas disposées à se consacrer plus systématiquement à l'amélioration des compétences et des talents autochtones, ni à accepter ce que cela implique. La Commission souhaitera peut-être engager l'ensemble des bailleurs de fonds à faire une place plus centrale au renforcement des capacités et à adapter en conséquence les modalités de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation, ainsi que la formation de leur personnel.

23. Les besoins en matière de renforcement des capacités doivent être étudiés plus rapidement et en collaboration. Il ne s'agit pas de définir une doctrine globale du renforcement des capacités, mais il y a tout à gagner à mettre en commun les expériences et les idées issues de situations diverses. En 1995, le PNUE a consacré une réunion africaine de haut niveau à l'évaluation des impacts sur l'environnement, qui a permis de partager fort utilement l'expérience acquise et de définir un plan d'action pour l'évaluation des impacts à l'intention des pays d'Afrique. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE organisera à Rome, en novembre 1996, un séminaire sur le renforcement des capacités pour l'environnement, qui aura quatre objectifs : examiner des études de cas et les meilleures modalités d'action; contribuer à la définition de stratégies de renforcement des capacités; concourir à l'élaboration d'outils opérationnels à l'intention des bailleurs de fonds et des pays en développement; enfin, débattre de la manière de réaliser plus rapidement les objectifs de la CNUED, notamment ceux d'Action 21. Ce genre d'initiative pourrait très bien être reprise pour d'autres aspects du renforcement des capacités pour le développement durable, sous forme de séminaires Sud-Sud sur des sujets tels que les indicateurs du renforcement des capacités, par exemple. Il faut aussi des recherches pragmatiques et théoriques sur le renforcement des capacités dans des domaines tels que la remise en place d'organisations peu coûteuses dans les pays en cours de relèvement (Angola, Bosnie, Liban, Mozambique, Cisjordanie). La Commission souhaitera peut-être encourager de nouvelles recherches pragmatiques et théoriques et l'échange de données d'expérience sur le renforcement des capacités.

24. Plus que jamais, la collaboration des bailleurs de fonds est indispensable. Les organismes des Nations Unies ont cherché, pour plusieurs initiatives, à améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds pour le renforcement des capacités en vue du développement humain durable, notamment en redéfinissant le rôle du PNUD, appelé à s'entremettre entre les pays partenaires et les bailleurs de fonds pour ce qui a trait à la coopération technique et au renforcement des capacités. La Banque mondiale est également parvenue à faire accepter la nécessité d'inclure les problèmes de renforcement des capacités dans les débats des groupes consultatifs. La Commission souhaitera peut-être encourager et suivre l'effort engagé par les bailleurs de fonds pour mieux coordonner leur action en matière de renforcement des capacités.

25. Le renforcement des capacités est essentiellement un problème de bonne administration, en ce sens que les progrès dépendent de l'ouverture, de l'expérimentation, de la participation de la population et des bénéficiaires, de la transparence et de l'obligation, pour les bureaucrates, de rendre compte. Les États qui sont en mesure de favoriser ces éléments arrivent à développer leurs capacités institutionnelles. Quant aux particuliers, aux groupements et aux organisations, il existe toute une panoplie d'outils opérationnels, surtout pour le perfectionnement des organisations, accessibles soit par l'intermédiaire des bailleurs de fonds, soit directement par les réseaux d'information. La Commission souhaitera peut-être demander au PNUD de diffuser plus largement les résultats des programmes et des évaluations de projets réussis réalisés dans les pays dans le cadre de Capacités 21.

Notes

¹ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II, chap. 37.

² New York, PNUD, 1994.
